



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente auprès de
l'Office des Nations unies et des autres
organisations internationales à Genève

**37^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
MYANMAR**

(Genève, le 25 janvier 2020)

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg remercie la délégation du Myanmar pour la présentation de son rapport national et aimerait faire les six recommandations suivantes :

1. Coopérer sans réserve avec les experts et les mécanismes de responsabilisation internationaux, notamment le mécanisme d'enquête indépendant sur le Myanmar, le Rapporteur spécial de ce Conseil et la Cour pénale internationale ;
2. Mettre en œuvre sans délai les mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de justice en janvier 2020 ;
3. Enquêter sur les violations des droits humains à large échelle, notamment les violences sexuelles documentées par la mission d'établissement des faits du CDH ;
4. Abolir la peine de mort ; interdire et poursuivre la torture et les exécutions extrajudiciaires ;
5. Permettre au HCDH d'établir un bureau dans le pays ;
6. Mettre en œuvre pleinement les recommandations de la Commission consultative sur l'État d'Arakan de 2017.

Je vous remercie pour votre attention.

[Temps de parole : 1 min ; n. 50 ; 25.01.21 matin]